

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE PROJET DE RÉFECTION D'UN COMPENSATEUR
SYNCHRONES ET DES SYSTÈMES CONNEXES DU POSTE MANICOUAGAN**

1. Référence : Pièce B-4, HQT-1, document 1, page 12.

Préambule :

Le Projet comporte une installation d'un groupe électrogène de 600 kW.

Demande :

1.1 Veuillez indiquer de quelle façon sont assurés les services auxiliaires d'urgence actuellement et expliquer le besoin pour une installation du groupe électrogène au poste Manicouagan.

2. Référence : Pièce B-4, HQT-1, document 1, page 16.

Préambule :

Deux scénarios ont été identifiés par le Transporteur :

- Scénario 1 : la remise à neuf du compensateur synchrone CS24,
- Scénario 2 : le remplacement des 2 CS existants par des neufs.

Selon le Transporteur, le deuxième scénario consisterait à construire 2 nouveaux CS à proximité des CS existants. Le Transporteur note que les principaux inconvénients associés à ce scénario proviennent des impacts négatifs liés à l'agrandissement requis des limites du poste, à la nécessité de démanteler les CS existants par la suite ainsi qu'aux coûts associés plus élevés.

Demandes :

2.1 Veuillez indiquer la durée des arrêts des services de compensation dans le poste Manicouagan pour chacun des deux scénarios durant la période d'installation, et durant la période d'analyse économique.

2.2 Si les durées des arrêts pour les deux scénarios sont différentes, veuillez indiquer les coûts et les conséquences opérationnelles (diminution des transits) découlant de ces arrêts.

3. Références : (i) Pièce B-4, HQT-1, document 1, page 5;
(ii) Pièce B-4, HQT-1, document 1, page 16.

Préambule :

(i) Le Transporteur précise que le scénario 1 comporte l'ajout de divers systèmes auxiliaires qui sont nécessaires au bon fonctionnement des 2 compensateurs existants CS23 et CS24. (nous soulignons)

(ii) « *Le scénario 1 prévoit la réfection du CS24 existant ainsi que les systèmes connexes de façon à assurer leur pérennité. Ainsi, les équipements présentant des déficiences ou ayant atteint la fin de leur durée de vie utile sont remis à neuf ou remplacés. Le Transporteur précise que les travaux effectués redonneront à l'installation une durée de vie utile équivalente à celle d'une nouvelle installation, soit approximativement 35 ans.* »

Demandes :

- 3.1 Veuillez indiquer quelle est la durée de vie utile restante du CS23 et du CS24.
- 3.2 Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles un scénario 3 prévoyant la réfection du CS23 n'a pas été envisagé.
- 3.3 Veuillez indiquer si le Transporteur prévoit remplacer le CS23 au courant des 5 prochaines années. Veuillez élaborer.
- 3.4 Veuillez déposer, sur la base des données du projet actuel, une estimation du coût de la réfection du CS23.
- 3.5 Veuillez élaborer sur les conséquences de ne pas procéder à la remise à neuf du CS23 existant à la présente demande.

4. Référence : Pièce B-4, HQT-1, document 1, page 18.

Préambule :

Les résultats de l'analyse économique au tableau 4 démontrent que des réinvestissements de 49,1 M\$ \$ et de 22 M\$ sont planifiés pour les scénarios 1 et 2 respectivement.

Demande :

- 4.1 Veuillez élaborer sur la nature de réinvestissements qui seraient requis pour chacun des scénarios, en accordant une attention particulière aux investissements qui seraient nécessaires au cours de la période 2025-2035 (scénario 1).

5. Référence : Pièce B-4, HQT-1, document 1, page 19.

Préambule :

Le tableau 4 présente la ventilation des coûts des divers travaux associés au Projet.

Demandes :

- 5.1 Veuillez ventiler les données au tableau 4 entre les 2 volets suivants :
- Les coûts associés à la réfection du CS24 ;
 - Les coûts associés à l'ajout des divers systèmes auxiliaires nécessaires aux 2 CS existants.
- 5.2 Sur un coût total de 69,5 M\$, un élément important est le coût « Clé en main » pour un montant de 8,9 M\$. Veuillez expliquer la nature des coûts liés à cette rubrique.
- 5.3 Quelles sont les principales responsabilités du fournisseur et du Transporteur pour la partie « Clé en main ».
- 5.4 Sur un coût total de 69,5 M\$, les éléments « Approvisionnement » et « Construction » totalisent 31,2 M\$, soit 45 % du coût total des travaux associés au Projet. Veuillez ventiler et expliquer les montants significatifs.
- 6. Références :**
- (i) Pièce B-4, HQT-1, document 1, page 18;
 - (ii) R-3684-2009, pièce B-1, HQT-6, document 1, page 6;
 - (iii) R-3684-2009, pièce B-1, HQT-6, document 1, page 10;
 - (iv) Pièce B-4, HQT-1, document 1, page 24.

Préambule :

- (i) Le Projet comporte la réfection d'un compensateur et de systèmes connexes pour un coût de 69,6 M\$.
- (ii) Le coût du projet au poste Abitibi, qui comporte une réfection de deux compensateurs, est de 71 M\$.
- (iii) Une explication des écarts entre les coûts étant reliés à la réfection au poste d'Abitibi et des coûts reliés au poste de Lévis a été déposé au tableau 2.
- (iv) Le Transporteur indique que la valeur de la « Provision » s'élève à 5,6 M\$, soit 8,0 % du coût total des travaux associés au Projet de 69,6 M\$.

« La provision est un montant inclus dans une estimation pour couvrir les incertitudes imputables aux risques et aux imprécisions associés notamment aux durées, aux quantités, au contenu technique, au mode d'approvisionnement, à la concurrence sur le marché (fournisseurs, entrepreneurs), aux conditions climatiques et géographiques, au contexte social, économique ou politique, ainsi qu'à tout autre élément défini dans l'étendue des travaux du Projet. »

De plus, le Transporteur précise qu'il établit sa provision conformément à la pratique généralement suivie dans l'industrie.

Demande :

- 6.1 Veuillez présenter, à l'aide d'un tableau, une explication des écarts des coûts reliés au poste de la Manicouagan, au poste Lévis, ainsi qu'aux coûts reliés au poste d'Abitibi, à un niveau de détail comparable au tableau ayant été déposé à la référence (iii).
- 6.2 Veuillez décrire et évaluer les risques liés au projet, et les comparer à des projets semblables que le Transporteur a déjà réalisés, notamment les projets au poste Lévis et au poste Abitibi.
- 6.3 Veuillez expliquer de quelle façon les risques du projet sont plus élevés, plus faibles ou neutres par rapport aux risques de ces 2 autres projets.